

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00796

Numéro SIREN : 533 241 998

Nom ou dénomination : 2ASMR

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2023 sous le numéro de dépôt 4692

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2ASMR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12		
Adresse de l'entreprise : 709 CHEMIN D'ADAM		01090 MONTMERLE SUR SAONE		Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET * 5 3 3 2 4 1 9 9 8 0 0 0 1 2				Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N, clos le, 31/12/2022		N-1 31/12/2021		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC		
		Constructions	AP	AC		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AL		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	1 065 175	560 000
Créances rattachées à des participations		BB	BC			
Autres titres immobilisés		BD	BE	4 209	9 181	
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	1 069 384	569 181	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	44 950	18 000
		Autres créances (3)	BZ	CA	232 146	194 281
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	168	168
Disponibilités		CF	CG	101 979	80 916	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	810	810	
	TOTAL (III)	CJ	CK	380 053	294 175	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CV				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	CA	1 449 437	863 356	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (art. 53 du Code général des impôts)

Désignation de rentreprise SARL 2ASMR		Néant CI'		
		Exercice N	Exercice N4	
4 CAPITAUX PROP	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 500 000	DA	500 000	154 000
	Prinoe.s d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarls de réévaluat ion (2) * (dont écart déquivalence	DD		
	Réserve légale (3)	DE	18 720	15
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves régleneutées (3)* (pour Dont réserve spéciale des coU*des provisions	DH		
	A Ltres réserves Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originates d'artistes vivants*	DI	172 612	505 526
	Report à nouveau	DJ		
	RFSULTATDE L'EXERCICÉ(bénéfice ou perte)	DK		
	Subventions d'investissement	DL	63 549	66 406
	Provisions l'égtelmentées *	DM		
	TOTAL (I)	DO	754 882	741 332
	Autres fonds propres	Produit des éntüissions de titres participatifs	DP	
Avances conditionnées		DQ		
TOTAL (II)		DR		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DS		
	Provisions pour charges	DU		
	TOTAL (III)	DV		
DETTES (4)	Emprunts obligitaires convert ibles	DW		
	Autres emp runts	DX		
	Ernprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DY		
	Empri_llits et dettes financières divers (Dont enpntnts participatif	DZ	594 572	22 567
			12 220	
	Avances et acoEnptes reçus sur commandes en cours	EC		
	Dettes fournisseurs et cotnp tes rattachés		15 703	13 762
	Dettes fiscales et sociales		72 061	45 181
	Detees sur immobilisations et comp tes rattachés			
	Autres dettes			
Produits constatés d'avance (4)				
TOTAL (IV)		694 555	122 023	
Ecarts de conversion passif *				
TOTAL GENERAL (I à V)		1 449 437	863 356	
2	Ecart de réévaluation incorp oré au capital	EG		

(article A

	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(111)	GM		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			50 715	52 473
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GQ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GR		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GS		
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GV		
	Total des produits financiers (V)			50 715	52 473
	CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées (6)					1 206
Différences de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)				1 206	
2 RES	FIN ANCIER (V - VI)			44 556	51 267
3 - RFS	COURANT AVANT IMPOTS (1 11 + 111 - [V + V- VI])			95 835	95 252

(RENOVOIS : voir l'annexe 2053)

explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire S) DGFIP N° 2053 2023 du Code général des

impôts)

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise SARL 2ASMR		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 972
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 972
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	515
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 972
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 487
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(515)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	31 771
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	298 852
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	235 303
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	63 549
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	12 438
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	12 430
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	50 715
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	89
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 102
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	21 004
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 3 573 obligatoires A9 17 431 dont cotisations facultatives Madelin A7 3 573 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	5 487	4 972	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concises sur cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(2) Dont

(3) Donec

GOUDARD ASS ocm	SARL 2ASIMR	42
GOUDARD ET ASSOCID	SARL 2ASMR	43

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 449 437 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 298 852 euros et un total charges de 235 303 euros, dégageant ainsi un résultat de 63 549 euros,

L'exercice considéré débute le 01/01/2022 et finit le 31/12/2022.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure,

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

GOUDARD LI' ASS ocm	SARL 2ASMR	44
GOUDARD ASS	SARL 2ASMR	45

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
	Au n) en tations		Di tu in u tions		
	Réévaluations	Acquisitions		Cessions	

Immobilisations

Etat exprimé en euros

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier					
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence	560 000	505 175			
	Autres participations					1 065 175
	Autres titres immobilisés					4 209
	Prêts et autres immobilisations financières				4 972	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	569 181	505 175			1 069 384
TOTAL	569 181	505 175			069 384	

Amortissements

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELIFS				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TOTAL					

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenot aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	}	incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières		
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises	}	- d'exploitation - financières - exceptionnelles			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

31/12/2022

1 an au plus

CREANCES	31/12/2022		1 an au plus	
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		44 950		44 950
Créances représentatives des titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée		2 533		2 533
Autres impôts, taxes versés et assimilés Divers				
Groupe et associés (2)		229 613		229 613
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avances		810		810
TOTAL DES CREANCES		277 906		277 906

- (1) Prêts accordés en cours d'exercice
 (1) Retenues obtenues en cours d'exercice
 (2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

31/12/2022

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES	31/12/2022		1 an au plus		1 à 5 ans		plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)								275 237
Autres emprunts obligataires (1)								
Emp. dettes et de crédit à l'origine (1)		594 572		62				
Emp. dettes et de crédit à plus l'origine (1)				924		256 412		275 237
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		15 703		15 703				
Fournisseurs et comptes rattachés		20		20				
Personnel et comptes rattachés		398		398				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		26 471		26 471				
Impôts sur les bénéfices		10		10				
Taxes sur la valeur ajoutée		920		920				
Obligations cautionnées								
Autres impôts, taxes et assimilés								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		12 220		12 220				
Groupe et associés (2)								
Autres dettes								
Dettes représentatives de titres empruntés								
Produits constatés d'avance								
TOTAL DES DETTES		694 555		162 907		256 412		275 237

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
 (2) Emprunts (et des associés (personnes physiques))

GOUDARD ASS Otm	SARL	48
GOUDARD AS S ocm	SARL2ASMR	49

Charges à payer (avec détail)

31/12/2022	31/12/2021	Variations
------------	------------	------------

Etat exprimé en euros

	31/12/2022	31/12/2021	Variations
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	526	46	480
Emprunts dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 380		
Dettes fiscales et sociales	25 942	38 451	(12 509)
Dettes fournisseurs d'immobilisation			
Autres dettes			-0,25
TOTAL	39 848	51 912	(12 064) -23,24

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros

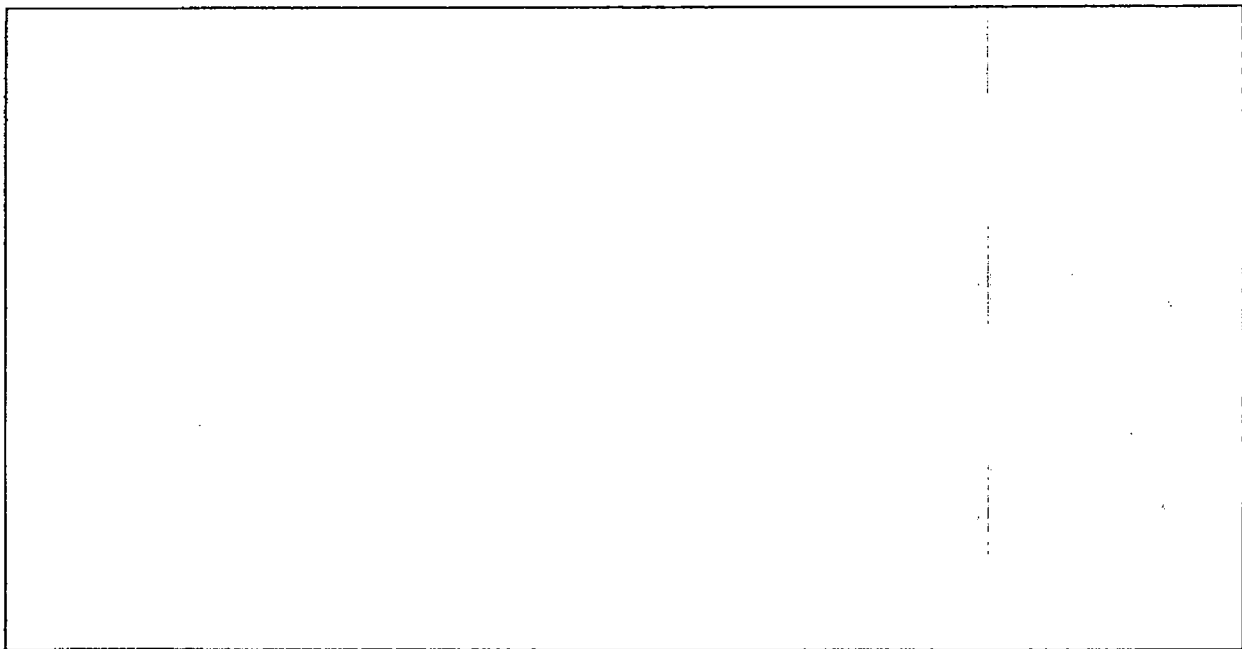
31/12/2022	31/12/2021	Variations
------------	------------	------------

GOUDARD ASSOCIFS	SARL 2ASMR	50
------------------	------------	----

Charges constatées d'avance EXPLOITATION	810	810	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL	810	810	

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			



Stockset En-cours

Etat exprimé en euros	31/12/2022	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises Marchandises revendues en l'état Approvisionnements Matières premières Autres approvisionnements				
TAL 1				
Production Produits intermédiaires Produits finis Produits résiduels Autres				
TO TAL 11				
Production en cours Produits Travaux Etudes Prestations de services				

TOTAL				
Production stockée (Total II + 'rotal 1.1.1)				

2ASMR

Société à responsabilité limitée au capital de 500.000 Euros
Siège social : 709, Chemin d'Adam
01090 MONTMERLE SUR SAONE
533 241 998 RCS BOURG EN BRESSE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE **DU 16 MAI 2023**

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 s'élevant à 63.549,44 Euros de la manière suivante :

- Une somme de 3.177,00 Euros
soit 5 % du bénéfice à la « Réserve légale » ainsi portée
à 21.897,00 Euros
- Une somme de 50.000,00 Euros
à l'associé unique à titre de dividende,
soit 1 Euro par part sociale,
- Le solde, soit la somme de 10.372,44 Euros
- étant affectée au compte « Autres réserves » qui se trouve ainsi
porté à 182.984,84 Euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50.000 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement a compter de ce jour et dans les délais légaux.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.



Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 €uros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 €uros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net	Abattement 40 %
31 Décembre 2021	50.000 €uros Soit 1,00 €uros par titre	40 % sur 50.000 titres
31 Décembre 2020	NEANT	NEANT
31 Décembre 2019	NEANT	NEANT

Certifié conforme
La Gérance

